

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du mardi 6 mars 2012 à 19 heures

Date de convocation : 29 février 2012

Absents : Nicolas PASCAL, Lucien VAISSADE, André BRUNEL

Secrétaire : Christian LAURAIRE

Ordre du jour

- Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2011
- Affectation des résultats
- Préparation des grandes lignes budgets 2012
- Interconnexion réseaux A.E.P : financement
- Dissolution du Syndicat Intercommunal de réalisation du terrain d'aviation de Saint-Flour - Coltines : avis
- Renouvellement du contrat groupe d'assurance des personnels
- Ballade culturelle : signature de la convention
- Projet méthanisation
- Affaires diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte-rendu de la réunion du 15 février 2012

➤ **Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2011**

• **Budget général**

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	126 154.25	255 911.96
	Section d'investissement	170 312.00	199 914.12
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	113 781.30	0.00
	TOTAL	410 247.55	455 826.08

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	198 180.00	185 760.00
	Total des restes à réaliser	198 180.00	185 760.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	126 154.25	255 911.96
	Section d'investissement	482 273.30	385 674.12
	TOTAL cumulé	608 427.55	641 586.08

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	18 085.55	27 506.26
	Section d'investissement	26 514.56	7 892.39
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	41 012.77
	Report en section d'investissement	0.00	5 389.31
TOTAL		44 600.11	81 800.73

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	31 541.00	0.00
	Total des restes à réaliser	31 541.00	0.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	18 085.55	68 519.03
	Section d'investissement	58 055.56	13 281.70
	TOTAL cumulé	76 141.11	81 800.73

Monsieur le Maire indique que les comptes de gestion du Receveur présentent les mêmes résultats.

Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Monique DELFAU 2^{ème} Adjoint prend la présidence du Conseil et demande au Conseil :

- *d'approuver les comptes administratifs.*

Le Conseil Municipal procède au vote des comptes administratifs qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte également les comptes de gestion dressés par le Receveur municipal.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Affectation des résultats

Le Conseil Municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2011 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget général : 129 757.71 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 96 599.18 € (compte 1068) et le solde soit 33 158.53 € à l'excédent reporté (article 002).*

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 50 433.48 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 44 773.86 € (compte 1068) et le solde soit 5 659.62 € à l'excédent reporté (article 002).*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Préparation des grandes lignes budgets 2012

M. le Maire propose d'établir les grandes lignes du budget.

Le Conseil Municipal après délibération prend les décisions suivantes :

- Taux d'imposition : maintien des taux de l'année 2011
- Subventions :
 - Association vallée du Lot : 18 €
 - Jeunes agriculteurs : 15 €
 - ACCA de Lieutadès : 30 €
 - GVAde Chaudes-Aigues : 46 €
 - Donneurs de sang de Chaudes-Aigues: 15 €
 - A.D.M.R : 230 €
 - Club des Aînés Ruraux « Les Capujadous » : 550 €
 - Association amis de la lecture à Aurillac : 12 €
 - Radio Margeride : 15 €
 - L'Étape Sanfloraine : 100 €
 - Collège Louis Pasteur de Chaudes-Aigues : 40 €
 - Ecole publique de Chaudes-aigues : 75 €
 - Ancien d'Algérie de Chaudes-Aigues : 30 €
 - CCAS : 2300 €
- Travaux
 - Aménagement voies communale de Richardès
 - Interconnexion réseaux AEP

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Interconnexion réseaux A.E.P : financement

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'établir le plan de financement pour l'interconnexion des réseaux A.E.P.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'avant projet établi par le bureau d'études qui présente 3 tracés possibles décide :

- de retenir le tracé n°2 dont le montant s'élève à 248 283.00 € HT soit 296 946.46 € TTC
- décide de financer ces travaux comme suit :
 - FEC
 - Réserves parlementaires
 - Subvention Agence de l'eau Adour Garonne
 - Commune (emprunt)

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Dissolution du Syndicat Intercommunal de réalisation du terrain d'aviation de Saint-Flour - Coltines : avis**

M. le Maire donne lecture du courrier du 27 février 2012 de M. le Préfet relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal de réalisation du terrain d'aviation de Saint-Flour - Coltines.

Il demande au Conseil Municipal une nouvelle fois de se prononcer sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de réalisation du terrain d'aviation de Saint-Flour -Coltines et ainsi permettre la poursuite de la procédure de dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **se prononce en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal de réalisation du terrain d'aviation de Saint-Flour -Coltines**

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Renouvellement du contrat groupe d'assurance des personnels**

La commune de Lieutadès est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe qui garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'accident ... signé par le Centre de gestion le 1^{er} janvier 2008. Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2012, le centre de gestion remet en concurrence ce dernier et demande aux communes adhérentes l'autorisation d'agir pour leur compte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord au centre de gestion du cantal pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal donne son accord au Centre de gestion du Cantal pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurance relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux affiliés ou non à la CNRACL

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Ballade culturelle : signature de la convention**

Présentation du programme « Ballade culturelle au Pays de Pierrefort » organisé par la communauté de communes du pays de Pierrefort prévu pour l'année 2012.

La ballade culturelle faisant escale à Lieutadès, il est donné lecture de la convention qu'il y aurait lieu de signer avec la Communauté de communes du Pays de Pierrefort afin d'établir les engagements de chacun.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- *accepte les termes de la convention*
- *autorise M. le Maire à signer la convention correspondante avec la communauté de Communes du Pays de Pierrefort.*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Projet méthanisation**

Le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet.

➤ **Affaires diverses**

- **Demande de subventions**
 - Par l'association Inter Génération : demande rejetée
 - Par l'école publique de Chaudes-Aigues : attribution de 15€ par enfant de Lieutadès participant au voyage scolaire

- **réseaux d'eau**
 - Il est décidé de refaire environ 300 mètres de conduite d'eau à Lagarde, la tranchée sera réalisée par une entreprise, la pose de la canalisation sera réalisée par les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Robert BOUDON